

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 51 (1989)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** SVLT ASETA ; Liste de cours de l'hiver 1989/90

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

# Convocation

## à la 64<sup>ème</sup> Assemblée des délégués

*qui aura lieu le samedi, 23 septembre 1989, à l'hôtel «Vetta»,  
Monte Generoso TI*

### ***Ordre du jour***

1. Introduction et nomination des scrutateurs
2. Communications
3. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 23.6.1989
4. Rapport d'activité 1988
5. Comptes 1988
6. Budget et cotisation 1990
7. Programme d'activité/listes de cours 89/90
8. Orientation concernant la nouvelle construction du centre ASETA
9. Hommages
10. Lieu et date de la 65<sup>ème</sup> AD 1990
11. Propositions\*
12. Divers

Association suisse pour l'équipement  
technique en agriculture ASETA  
Le Président central: H. Uhlmann  
Le Directeur: W. Bühler

\* Selon l'art. 8, chiffre 8 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises au président central ou au secrétariat central au plus tard une semaine avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 15 septembre 1989.

Selon l'art. 7, chiffre 1.4 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections, les membres du Comité central et les réviseurs ont le droit de vote.

Association Suisse pour l'Equipement Technique de l'Agriculture – ASETA

Centre de cours de Grange-Verney, 1510 Moudon VD

Téléphone 021-905 44 21

# Liste de cours de l'hiver 1989/90

Date:	Genre de cours:	No.:	Durée (jours)
<b>1989</b>			
6.12.-8.12.	Soudure autogène: appareil, matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 3	3
7.12.-8.12.	Réparation de freins et pose de freins hydrauliques sur remorques agricoles	AR 16	2
13.12.-15.12.	Soudure électrique: matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 2	3
19.12.	Affûtage d'outillage et couteaux de machines agricoles	M 9	1
20.12.	Les tronçonneuses: fonctionnement, entretien, travaux pratiques	A 8	1
21.12.	Pose de sols en terre cuite et faïences	MES 6	1
<b>1990</b>			
4.1.	Pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	1
5.1.	L'alimentation en eau de la maison d'habitation et de la ferme	MES 2	1
8.1.	La partie électrique des tracteurs et remorques	E 1	1
9.1.	Pose de rustiques d'intérieur et petits travaux avec du plâtre	MES 7	1
10.1.-12.1	Soudure électrique: matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 2	3
16.1.	Soudure des plastiques (par un spécialiste)	M 6	1
17.1.-19.1.	Soudure autogène: appareil, matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 3	3
20.1.	Pose de sols en terre cuite et faïences	MES 6	1
22.1.	Isolation des bâtiments (matériaux, pose)	MES 8	1
23.1.	Affûtage d'outillage et couteaux de machines agricoles	M 9	1
24.1.-26.1.	Soudure électrique: matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 2	3
31.1.	Emploi de résine polyestère et fibre de verre (revêtement de crèches, réparation de fûts et carrosserie)	M 7	1
2.2.	Pose de sols en terre cuite et faïences	MES 6	1
5.2.-6.2.	Travaux de maçonnerie (par un spécialiste)	MES 9	2
7.2.-9.2.	Soudure électrique: matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 2	3
19.2.-20.2.	Réparation de freins et pose de freins hydrauliques sur remorques agricoles	AR 16	2
21.2.-23.2.	Soudure électrique 2 <sup>ème</sup> degré (constructions à l'aide de la soudure électrique)	M 8	3
26.2.	Pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	1
27.2.	La partie électrique des tracteurs et remorques	E 1	1
28.2., 2.3./3.	Réparation tracteurs et machines agricoles	A 1	6
9.3.-11.3.		AR 3	

## Information

Veuillez m'envoyer la documentation concernant les cours suivants:

Cours	Nom
Cours	Adresse
Cours	Code postale/Lieu

à retourner à l'ASETA, Centre de cours de Grange-Verney, 1510 Moudon VD.

## *Travaux d'entrepreneurs pour des tiers*

## **Sondage**

C'est la Commission technique 2 qui s'occupe au sein de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture des questions concernant les entrepreneurs en travaux de moissonnage-battage et l'emploi en commun des machines. Hormis l'élaboration annuelle des tarifs indicatifs, cette commission travaille sur l'évaluation des nouvelles chaînes de mécanisation et se penche sur des questions relatives aux assurances et à l'organisation de l'entreprise salariale.

Une liste d'adresses aussi complète que possible est une condition essentielle pour renforcer les liens de la CT 2 avec la pratique et encourager les sections à entretenir des relations plus intenses avec les entrepreneurs agricoles et à échanger davantage d'informations et d'idées par ex. lors de séminaires et de réunions professionnelles.



*La Commission technique 2 coordonne dans le cadre de l'ASETA les intérêts spécifiques des entreprises en travaux agricoles.*

**Au nom de la Commission technique 2 de l'ASETA, nous prions les entrepreneurs à titre principal ou à titre accessoire de nous répondre aux questions suivantes (veuillez cocher ce qui convient):**

1. Quelle quote-part de votre revenu est due à des travaux salariaux?

100%                    50%                    25%                    moins

2. Dans quels domaines votre entreprise exécute-t-elle des travaux?

Récolte de céréales	Fumure
Récolte de maïs	Protection des plantes/
Récolte d'herbe	Soins phytosanitaires
Récolte des betteraves	
Presses à balles	Sylviculture
Travaux du sol / Semis	Commune
Autres et remarques:	

Nous vous remercions d'ores et déjà de nous retourner ce talon dûment rempli jusqu'au 11 septembre 1989

Adresse: ASETA, Case postale,  
5223 Biniken

Nom: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_  
Rue: \_\_\_\_\_ No de tél. \_\_\_\_\_  
CP/Lieu: \_\_\_\_\_ Section ASETA: \_\_\_\_\_